OCOM M107.05 – PORTER L'UNIFORME DES CADETS DE L’ARMÉE

1. **Rendement :** Porter l'uniforme des cadets de l’Armée

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) l'uniforme des cadets de l'Armée,

      (2) l'uniforme d'entraînement physique des cadets de l’Armée,

      (3) les vêtements d'hiver des cadets de l’Armée,

      (4) de la supervision,

      (5) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme :** Conformément à l'OAIC 46-01, *Règlements sur la tenue des cadets royaux de l'Armée canadienne*, le cadet doit porter l'uniforme des cadets de façon à faire honneur au MCC, y compris :

   a. la coiffure doit être portée de la bonne façon;

   b. s'assurer que l'uniforme est propre et repassé, et porté avec des bottes cirées;

   c. s'assurer que les cheveux sont bien coiffés et de style sobre;

   d. ne porter que les bijoux autorisés;

   e. se conformer aux règles touchant les parures corporelles (p. ex., maquillage, perçage).

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Method	Time	Refs
PE1	Expliquer les règles et les responsabilités générales liées à l'uniforme des cadets, y compris : a. les occasions de porter l'uniforme; b. la responsabilité relative à l'uniforme des cadets de l’Armée; c. l'apparence générale de l’uniforme.	Exposé interactif	5 min	A2-028 (pp. 9/27 - 10/27)
PE2	Expliquer et démontrer la façon appropriée de porter la coiffure, y compris : a. le béret; b. l'insigne du béret; c. le chapeau d'été beige à large rebord, d. la tuque.	Démonstration	5 min	A2028 (pp. 10/27 - 11/27) C2-035

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Method	Time	Refs
PE3	Expliquer et démontrer la bonne façon de porter et d'entretenir les vêtements du haut corps, y compris : a. l'insigne d'épaule des Cad RAC, b. l'insigne de la feuille d'érable de cadet, c. l'épaulette de grade de cadet, d. le brassard de cadet, e. la chemise à manches courtes du cadet, f. le gilet de corps, g. le t-shirt de sport gris, h. le gilet de corps blanc, i. le chandail à col roulé, j. la veste d'uniforme, k. la ceinture de la veste, l. le manteau toute saison, m. la cravate, n. la plaquette d'identité, o. les gants de laine noirs, p. les mitaines noires.	Démonstration	10 min	A2-028 (pp. 11/27 - 14/27)
PE4	Expliquer et démontrer la bonne façon de porter et d'entretenir les vêtements du bas du corps, y compris : a. les pantalons, b. la ceinture, c. les bottes, d. les culottes courtes de sport de couleur grise, e. les chaussures de course.	Démonstration	10 min	A2-028 (pp. 11/27 - 14/27)
PE5	Expliquer et démontrer, dans la mesure du possible, les éléments suivants relatifs à l'apparence personnelle lors du port de l'uniforme : a. l'apparence générale; b. la coiffure, y compris : 1. l'apparence générale des cheveux, 2. les coiffures masculines, 3. les favoris, 4. les moustaches, 5. les coiffures féminines, c. le maquillage, d. les bijoux, e. les tatouages et les perçages,	Exposé interactif	10 min	A2-028 (pp. 15/27 - 19/27) A0-002

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Method	Time	Refs
	f. les sous-vêtements, g. les lunettes et lunettes de soleil, h. les autres articles, y compris : 1. les vêtements civils, 2. les sacs à dos de type civil, 3. les sacs à main, i. le port d'objets en uniforme.			
PE6	Expliquer les règles se rapportant à l'uniforme des cadets de l'Armée, y compris : a. la tenue courante C-2, b. la tenue courante C-2A, c. la tenue courante C-3 (par temps froid), d. la tenue de l'entraînement physique. **Nota**: La meilleure façon de démontrer le port de l'uniforme est de faire porter chaque type d'uniforme à un cadet.	Exposé interactif	10 min	A2-028 (pp. A-4/14, A-5/14, A-6/14 & A-11/14)

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	25 min
c.	Démonstration :	25 min
d.	Total :	60 min

6. **Justification :**

a. L’exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 5 et 6, afin d’initier les cadets aux règlements et aux responsabilités, ainsi qu'aux règles se rapportant à l'uniforme des cadets.

b. La méthode par démonstration a été choisie pour les PE 2 à 4 parce qu’elle permet à l’instructeur d’expliquer et de démontrer la façon appropriée de porter les diverses coiffures et les divers vêtements du haut et du bas du corps.

7. **Documents de référence :**

a. A0-002 A-PD-201-000/PT-000 DHP 3-2. (2001). *Manuel de l'exercice militaire et du cérémonial des Forces canadiennes.* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

b. A2-028 D Cad. (2005). OAIC 46-01 *Règlements sur la tenue des cadets royaux de l'Armée canadienne.* Ordonnances sur l’administration et l’instruction des cadets (vol. 4, 27 pages). Ottawa, ON,

c. C2-039 Apparel Search. (2005). *Berets in the military: Canada.* Extrait le 25 mai 2006 du site http://www.apparelsearch.com/definitions/headwear_hats/beret_definitions.htm

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

8. **Matériel d’instruction :**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ) approprié à la salle de classe et au secteur d’entraînement,

   b. l'uniforme des cadets de l’Armée,

   c. l'uniforme d'entraînement physique des cadets de l’Armée,

   d. les vêtements d'hiver des cadets de l’Armée : la veste toute saison, une tuque et des gants,

   e. une trousse de cirage de bottes : du poli, une brosse à dents et un chiffon doux.

9. **Matériel d'apprentissage :**

   a. l'uniforme des cadets de l’Armée,

   b. l'uniforme d'entraînement physique des cadets de l’Armée,

   c. les vêtements d'hiver des cadets de l’Armée,

   d. une trousse de cirage de bottes : du poli, une brosse à dents et un chiffon doux.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :** Cette leçon doit être donnée au début de l'année d'instruction.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.